
MAIRIE
6, rue Isabelle de Neuchâtel
25300 LES ALLIES

Tél. : 03.81.46.21.86
Mail : mairie-lesallies@laposte.net

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2023 A 20 H**

Date des convocations : 14 septembre 2023

Étaient présents : BUCHEIX Daniel, BULLE Sophie, DELGRANDE STEFANI Léa, LOONIS Clothaire, FRELET Pascal, MILLON Pierre, SIMERAY Arnaud, VIENNET Julien.

Absent : néant

Quorum : 8 présents sur 8, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : DELGRANDE STEFANI Léa, désignée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Ordre du Jour :

- *Déneigement,*
- *Fonds de Solidarité aux Logements (FSL),*
- *Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté (FAAD),*
- *Devis GUINCHARD exploitation pG-H,*
- *Renouvellement du bail de chasse,*
- *Demande d'achat de terrain,*
- *Location pylône VALOCIME,*
- *Devis LOCATELLI pour l'étanchéité du réservoir,*
- *Devis THIEULIN,*
- *Présentation PC, DP,*
- *Tarifs des concessions du cimetière,*
- *Majoration TH sur les résidences secondaires,*
- *Informations et questions diverses.*

DENEIGEMENT 2023-2024 :

Suite à la consultation pour le déneigement 2023-2024, 4 entreprises ont répondu (LOCATELLI Noël & Thomas, BAVEREL Alain, DUBOIS FOREST, LOIGET LONCHAMPT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'offre de Monsieur BAVEREL Alain domicilié Les Etraches – 25300 PONTARLIER.

Passage déneigement + salage : 180.00 € H.T. le passage,

Passage salage uniquement : 100.00 € H.T. le passage,

Fraisage sur demande : 100.00 € H.T. l'heure

Compris mise en place des jalons et 5 heures de fraisage gratuites.

FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT (FSL) :

Le Maire présente la demande du Conseil Départemental sollicitant une participation de 0.61 € par habitant pour l'année 2023 en faveur des ménages en difficulté afin de permettre leur accès à un logement décent.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

REFUSE de participer au Fonds de Solidarité au Logement (FSL), soit pour la Commune une contribution 106.75 € (175 habitants x 0.61 €).

FONDS D'AIDE AUX ACCEDANTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTE (FAAD) :

Le Maire présente la demande du Conseil Départemental sollicitant une participation de 0.30 € par habitant, au titre de l'année 2023 dont l'objet est de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

REFUSE de participer au F.A.A.D, soit 175 habitants x 0.30 € = 52.50 €.

DEVIS GUINCHARD POUR L'EXPLOITATION DES PARCELLES G-H :

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la Commune a vendu le lot de bois parcelles G-H à RHD PRODUCTIONS domicilié 1, rue Bois Communal – 25390 FOURNETS LUISANS au prix de 73.35 € le M3.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de Monsieur GUINCHARD Jérémie – 5 La Brune – 25650 MAISONS DU BOIS – LIEVREMONT pour réaliser l'exploitation des parcelles G – H.

Bûcheronnage – abattage – façonnage 12.00 € le M3

Débardage 12.00 € le M3

Cubage comtois 1.00 € le M3

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE :

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le bail de chasse arrive à échéance le 14 août 2023.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RENOUVELLE de bail de chasse à l'ACCA (Association de Communale de Chasse Agréée) des Alliés pour une durée de 9 ans. Le bail pourra être résilié par l'ACCA ou la Commune moyennant un préavis de 6 mois.

FIXE le droit de bail à 150.00 € par an. Le Prix sera révisable tous les 3 ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail avec le Président de l'ACCA.

DEMANDE DE TERRAIN :

La demande d'achat de terrain de Madame LAMOISE Elsa et Monsieur SIMERAY Arnaud est mise en attente.

LOCATION PYLONE VALOCIME :

Le Conseil souhaite plus d'informations sur la fiabilité de l'offre.

DEVIS SAS ETANCHEITE LOCATELLI – AUBONNE :

Monsieur le Maire présente le devis qui s'élève à 5 631.00 € H.T.

Après discussions, le Conseil Municipal, décide d'attendre que les travaux d'interconnexion soit terminé.

DEVIS THIEULIN :

Monsieur le Maire présente le devis qui s'élève à 2 216.86 € H.T relatif aux travaux d'interconnexion.

Ce devis est mis en attente.

TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter les tarifs des cessions, à savoir :

- Temporaires pour 15 ans au plus passe de 100.00 € à 150.00 €
- Trentenaires passe de 150.00 € à 200.00 €
- Cinquantenaires passe de 200.00 € à 250.00 €

Le Conseil Municipal autorise l'inhumation des personnes externes à la Commune qui ont des ascendants et/ou des descendants directs déjà inhumés dans le cimetière des Alliés.

TAXE D'HABITATION : MAJORATION DE LA COTISATION DUE AU TITRE DES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE :

Monsieur le Maire informe les Conseillers des dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Les Communes entrant dans le zonage, disposent d'un levier fiscal supplémentaire avec la possibilité d'instituer une majoration comprise entre 5% et 60% de la part leur revenant de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Vu la commune est en « zone tendue »,

Vu l'article 1047 ter du code général des impôts,

Après délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour, une abstention,

DECIDE d'appliquer la majoration minimale de 30 % la part communale de la cotisation de taxes d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

LOCATION DU GARAGE DU CIMETIERE :

Suite à la demande de Monsieur LOONIS pour la location du garage du cimetière, le Conseil Municipal, par 7 voix pour, 1 abstention,

ACCEPTE de louer le garage pour une somme de 60 € par an – durée 1 an renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1^{er} octobre 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur LOONIS Clothaire.

QUESTIONS DIVERSES :

Achat d'arbuste pour le cimetière,

Voir pour l'entretien du défibrillateur et d'une formation,

Proposition d'une carte jeune pour cadeau de Noël,

Vitre cassée du garage du cimetière, une déclaration de sinistre sera faite.

La Séance est levée à 22 h

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MARIE DES ALLIES' at the top, '1911' in the center, and 'Doubs' at the bottom. There are also two small stars on either side of the central text.

Pierre MILLON